

Communiqué de presse

Un meilleur confort d'écoute du téléspectateur grâce à la signature de la recommandation technique sur les « PAD » Editeurs, CST-RT017 V3.0

Paris, le 4 juillet 2011 – Les représentants de la CST (Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son), de la Ficam (Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du multimédia), du HD Forum (Association, constituée de trois collèges, d'éditeurs, d'industriels et de la distribution, regroupant à ce jour 64 membres, visant à promouvoir en France l'amélioration de la qualité des services de télévision) et des directions techniques des chaînes de la TNT viennent de signer officiellement la 3^{ème} révision de la recommandation sur les programmes Prêts à Diffuser CST-RT017.

Evolution majeure en termes de recommandation technique, la CST-RT017 dans sa 3ème version qualifie désormais l'ensemble des valeurs de référence pour l'image et le son des livrables du type « Prêts à diffuser » fournis aux chaînes de télévision françaises. La CST-RT017 remplace notamment avec plus de précision les nouveautés introduites il y a un an et demi dans la mesure des niveaux sonores par la CST-RT019. L'objectif de cette nouvelle révision est d'assurer un meilleur confort d'écoute aux téléspectateurs lorsqu'ils regardent l'ensemble des programmes télévisés, y compris des programmes courts (auto-promo, parrainage, jingle, publicités...) et des émissions en direct, mais aussi quand ils passent d'une chaîne à une autre

Le 4 juillet 2011 est la date de validité de cette révision de la recommandation CST-RT017 entérinée par les éditeurs de la TNT (TF1, francetélévisions, Canal+, Le Groupe M6, Arte, NRJ12, Le pôle TV de Lagardère Active, Direct 8, BFM TV...). Toutefois, la CST-RT017 v3.0, impliquant, notamment pour les mixeurs et vérificateurs de nouvelles habitudes de travail et de nouveaux repères, elle n'entrera en application que progressivement à l'occasion de chaque nouvelle livraison d'un programme à une chaîne de télévision cosignataire de la CST-RT017 et deviendra à terme obligatoire de manière à permettre à l'ensemble des éditeurs de services de télévision de respecter la décision du CSA du 14 juin 2011.

Les principales nouveautés introduites par cette recommandation CST-RT017 v3.0 découlent d'une saisine de la CST, de la Ficam et du HD-Forum par l'interprofession publicitaire en juillet 2010 (SNPTV, UDA, AACC, ARPP...*), dont l'objectif était d'aboutir à ce que les experts techniques de ces différents organismes professionnels mettent en place un référent pertinent spécifique au confort d'écoute des programmes publicitaires à la télévision. Suite à un travail collaboratif régulier avec les techniciens de la filière publicitaire, cette V3.0 de la CST-RT017 permet dorénavant de garantir au téléspectateur un niveau d'intelligibilité et de confort d'écoute satisfaisant.

* Les organisations représentatives de l'interprofession publicitaire, en l'occurrence l'AACC (Association des agences conseils en communication), l'UDA (Union des annonceurs) et le SNPTV (Syndicat national de la publicité télévisée) ont souhaité en juillet 2010 un ajustement des recommandations techniques CST-RT17 aux spots publicitaires. Forte de sa mission de visionnage systématique avant diffusion de la publicité télévisée, l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité) soutient cette initiative.

Pour plus de renseignements, contactez :

CST : Laurent Hébert, lheber@cst.fr

ou Christelle Hermet, chermet@cst.fr, 01 53 04 44 19

Ficam : Marc Bourhis, marc.bourhis@ficam.fr, 01 45 05 72 51

HD-Forum : Benoit Renaud, b.renaud@M6.fr, 01 41 92 63 33

Vous pouvez trouver le texte complet de cette recommandation CST-RT017 v3.0 sur les sites respectifs de la CST (www.cst.fr), du HD-Forum (www.hd-forum.fr) et de la Ficam (www.ficam.fr)